

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0011510

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6811 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité

Nom & Prénom : Mohamed elghammari

Date de naissance : 30/05/1935

Adresse : Salam 1, immeuble 5, N°112, oulfa, casa

Tél. : 0619927562 Total des frais engagés : 353 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

28 OCT 2022

dr. Souhaila AAMI
Médecin Généraliste
Add. 548, Boulevard Daouda
Hai Fateh - Oulfa - Casablanca
Maroc

Date de consultation : 28 OCT 2022

Nom et prénom du malade : infed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : infed

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : X

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 Oct 2022	ACTE DE CONSULTATION	1	100	Dr. Souhaila ALA Médecin Généraliste Add. 548 Boulevard Daoura Hai Faïeh - Oujda - Casablanca Maroc

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr BENHADIA KARIM Pharmacie Dar Assalam 32 Opéra Casablanca Oujda Tel. 05 22 93 22 31	28/10/22	Dr BENHADIA KARIM Pharmacie Dar Assalam 32 Opéra Casablanca Oujda Tel. 05 22 93 22 31

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	MONTANTS DES SOINS
	H	21433552 00000000 11433553	G	DATE DU DEVIS
	B	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SOUHAÏLA ALAMI
MÉDECINE GÉNÉRALE
Lauréate de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ



- الدكتورة سهيلة علي
الطب العام
خريجة كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء
- دبلوم جامعي في داء السكري
 - طب الشغل "جامعة ريمس فرنسا"
 - شهادة في الحجامة الطبية
 - الفحص بالصدى
 - تخطيط القلب

Casablanca, le:

ORDONNANCE

28 OCT 2022

BENAÏM NAIMA

20,80

GLUCOPHAGE 500 : 1CP MATIN ET SOIR

APRES REPAS

28,00

AGIDERM CREME : 1APPLICATION MATIN

ET SOIR PDT 7J

69,00

BIOVANIC : 1CP / J PDT 10J (2BTE DE 5)

35,70

ALPRAZ : 1CP LE SOIR

153,50

Dr BENHADIA KARIM
Pharmacie : Dar Assalam
32 Opéra - Casablanca
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 22 31

Dr. Souhaila ALAMI
Médecin Généraliste
Add. 548, Boulevard Daoura
Haj Fateh - Oulfa - Casablanca
Maroc

548, bd Oued Daoura, Haj Fateh, Oulfa, Espace Bureau Lina - ETG 3 (près de la mosquée Haj Fateh) - CASABLANCA

548, شارع واد الدورة ، الحاج فاتح ، الألة - الطابق الثالث (قرب مسجد الحاج فاتح) - الدار البيضاء

📞 : 06 17 24 26 81

📞 : 05 22 65 33 20

✉ : souhailaalam0@gmail.com

LOT: M0806
PER: 06/2024
PPV: 69,00DH

LOT 221252 1
EXP 04 2025
PPV 35.70



LOT : 304
PER : 10/24
PPV : 28,00 DH

Laboratoire

ZI 127

م. نوڨارما

20,80